

COMMUNIQUE AUX CLUBS

(FORFAITS DES CATEGORIES JEUNES)

Décision du Bureau Fédéral lors de la réunion du 21/01/2018 :

- ❖ Une équipe des différentes catégories de jeune qui déclare forfait pour la première fois écope d'une amende de 30 000 DA.
- ❖ Au deuxième forfait, elle écope d'une amende de 60 000 DA assortie d'une défalcation de un (1) point à l'équipe senior.
- ❖ Date d'effet : Début de la phase Retour des différents championnats.